

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3986-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2017-2026
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**DOCUMENTS RELATIFS AU TAUX DE CROISSANCE MOYEN DES PRIX DU
MAZOUT UTILISÉ AUX FINS DU CALCUL DES COÛTS ÉVITÉS EN RÉSEAUX
AUTONOMES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

Déposés par :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 24 mai 2017

TABLEAU 2 :
COÛTS ÉVITÉS PAR RÉSEAUX AUTONOMES – ANNUITÉ CROISSANTE EXPRIMÉE EN ¢/KWH DE 2016

	Coût évité en énergie ¢/kWh	Coût évité en puissance \$/kW-an	Facteur d'utilisation	Coût évité en puissance ¢/kWh	Coût évité total ¢/kWh
Îles-de-la-Madeleine					
Cap-aux-Meules	22,79	200	54%	4,26	27,05
Nunavik					
Akulivik	51,19	900	57%	17,98	69,17
Aupaluk	50,50	900	57%	17,91	68,41
Inukjuak	48,09	900	63%	16,36	64,46
Ivujivik	54,03	900	59%	17,55	71,58
Kangiqsualujuaq	57,41	900	58%	17,84	75,25
Kangiqsujuaq	53,92	900	61%	16,72	70,64
Kangirsuk	53,27	900	59%	17,35	70,62
Kuujuaq	52,09	900	62%	16,64	68,72
Kuujuarapik	50,09	900	65%	15,76	65,86
Puvirnituk	48,94	900	65%	15,81	64,76
Quaqtaq	57,18	900	61%	16,91	74,09
Salluit	49,27	900	63%	16,38	65,65
Tasiujaq	56,14	900	60%	17,16	73,30
Umiujaq	52,57	900	58%	17,67	70,24
Basse-Côte-Nord					
La Romaine	35,67	765	45%	19,34	55,01
Port Menier	35,39	765	45%	19,32	54,71
Haute Mauricie					
Clova	42,08	765	42%	20,55	62,64
Opitciwan	36,11	765	48%	18,21	54,33
Schefferville	2,41	145	51%	3,24	5,66

- 1.31 b) Quel est le taux d'inflation du combustible utilisé par le Distributeur pour calculer les coûts évités montrés au tableau 2 précité?

Réponse :

- 1 Le Distributeur rappelle que la prévision du prix des combustibles utilisée
2 pour les coûts évités est basée sur la prévision de long terme du WTI de
3 l'EIA dans son rapport annuel Annual Energy Outlook¹.

- c) Quel est le taux d'inflation du mazout no 2 proposé par WTI dans sa dernière mise à jour sur un horizon de 20 ans?

Réponse :

- 4 Voir la réponse à la question 1.31 b).

- d) Quel est le taux d'inflation de l'item *Exploitation et entretien* utilisé par le Distributeur pour calculer les coûts évités montrés au tableau 2 précité ?

Réponse :

- 5 Le coût évité est une annuité indexée en utilisant un taux d'inflation de 2 %.

- e) Quel est le prix de base pour 2016 du droit SPEDE utilisé par le Distributeur pour effectuer son calcul?

Réponse :

- 6 Voir la section 2 de la pièce HQD-8, document 6 (B-0033). Le prix est de
7 16,4 \$CAN/tonne (12,73 \$US/tonne).

- f) Est-ce que ce prix de base SPEDE est le même que celui reconnu par la Régie de 15 \$/T éq. CO₂?

Réponse :

- 8 Le prix utilisé pour le dossier R-3933-2015 est celui de l'encan de mai 2015.

- g) Quel est le taux de croissance de l'énergie en pourcentage utilisé par le Distributeur sur la période de calcul?

¹ http://www.eia.gov/forecasts/aeo/tables_ref.cfm.

**TABLEAU 4 :
BUDGET DES AUTRES COÛTS 2017-2018⁹**

(M\$)	2017	2018
Sessions d'information, publicité, outils de promotion et contenus Web	0,05	0,06
Prestations associées au traitement administratif et technique des dossiers	0,11	0,33
Mandats d'expertise pour le traitement des cas complexes	0,06	0,12
Budget total	0,22	0,51

6. ANALYSES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

6.1. Hypothèses

- 1 Le tableau 5 présente les principales hypothèses utilisées aux fins des analyses
- 2 économiques et financières.

**TABLEAU 5 :
PRINCIPALES HYPOTHÈSES**

Taux d'actualisation nominal ¹	5,248 %
Taux d'inflation	2,0 %
Taux de croissance moyen des prix du mazout ²	8,05 %

¹ Décision D-2016-033.

² Taux de croissance moyen du WTI 2018-2027 publié par l'EIA.

- 3 L'évaluation des revenus additionnels est basée sur des simulations de facture pour les
- 4 quatre cas types présentés au tableau 1 (section 4.2). La consommation de chacun des
- 5 quatre bâtiments types est basée sur l'hypothèse que le quart des clients participants
- 6 auraient recours à un écrêtage de leur pointe. En effet, une part importante des bâtiments
- 7 visés par le Programme possèdent des systèmes de contrôle électroniques permettant aux
- 8 clients d'effectuer une gestion de leur consommation, incluant la pointe. Il s'agit là d'une
- 9 pratique courante chez ces clients puisque la structure des tarifs auxquels ils sont assujettis
- 10 les y incite.

⁹ Certains de ces coûts seront comptabilisés à titre d'actif réglementaire, au même titre que l'appui financier (voir la section 9.1).